

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6585**

Intitulé

Consultant (e) en maîtrise d'ouvrage informatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AFCEPF (Association française pour le conseil et l'éducation professionnelle)	Président AFCEPF, gérant

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Quatre groupes d'activités caractérisent la fonction de Consultant-e en Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Informatique (AMOA) :

- « Etudes et spécifications » ;
- « Recette et qualification fonctionnelles » ;
- « Conduite du changement » ;
- « Gestion de projet/pilotage ».

Le/la Consultant-e en Maîtrise d'ouvrage informatique fait preuve des compétences nécessaires et suffisantes pour assurer en particulier tout ou partie des tâches suivantes au sein de projets de Systèmes d'Informations :

- l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet ;
- l'évaluation et de la gestion des crédits alloués au projet ;
- la réalisation du ou des cahiers des charges : définition des besoins tant fonctionnels que techniques, dispositions normes et qualité ;
- pilotage et de la coordination des activités des différents acteurs du projet ;
- la conduite des procédures d'appel d'offre et de la passation des marchés et/ou commandes ;
- la vérification des livrables en conformité avec le cahier des charges ;
- la définition et de la mise en œuvre du plan de communication et de formation ;
- la décision de mise en œuvre sur les sites utilisateurs ;
- la préparation, la mise en œuvre, l'accompagnement du support fonctionnel et technique des sites utilisateur.

Le/la Candidat/e aura en particulier fait preuve de sa capacité à ... :

Activité 1. Domaine Etudes & Spécifications

- Cartographier et décrire les processus métier et les flux , identifier les facteurs de performance et les axes d'amélioration ;
- Qualifier les raisons d'initialisation d'un projet ;
- Rédiger un cahier des charges et produire des dossiers de spécifications fonctionnelles ;
- Analyser et chiffrer les risques, élaborer des hypothèses ;
- Définir les référentiels de données et les référentiels de traitements et caractériser les règles de gestion ;
- Définir les scénarii d'utilisation du système, l'ergonomie des écrans et des restitutions.

Activité 2. Domaine Recette & Qualification

- Définir des démarches d'évaluation des outils et fixer des normes, des indicateurs et des objectifs mesurables et caractériser les risques ;
- Formuler les exigences fonctionnelles concernées par la recette ;
- Mettre en œuvre des outils de documentation, de suivi et d'automatisation ;
- Planifier le séquençement des tests ;
- Déterminer les seuils d'acceptation du produit.

Activité 3. Domaine Conduite du Changement

- Mettre en œuvre les méthodes, les moyens pour définir un plan de conduite du changement et évaluer l'impact d'un projet sur l'organisation ;
- Organiser et établir le plan d'actions de conduite du changement.

Activité 4. Domaine Pilotage du Projet

- Fixer et poser des jalons de projet en qualifiant et priorisant l'importance des items ;
- Caractériser les compétences et les responsabilités des participants ;
- Identifier les chemins critiques, évaluer l'avancement des tâches ;
- Définir les indicateurs et fixer les métriques d'évaluation.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Cabinets de conseil
- Entreprises de services numériques (ESN)
- PME ou grands comptes du secteur tertiaire, industriel ou de l'administration

- Consultant(e) Assistance à Maîtrise d’Ouvrage Informatique (AMO)
- Maître d’ouvrage délégué(e)
- Pilote de projet
- Chef(fe) de projet Utilisateur
- Architecte fonctionnel(le)
- Consultant(e) AMO
- Recetteur(euse) fonctionnel(le)
- Assistant(e) à direction de projet
- Project Management Office (PMO)
- Chargé(e) d’étude

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1802 : Expertise et support en systèmes d’information

M1803 : Direction des systèmes d’information

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d’accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le processus de certification évalue les compétences à travers :

- Des études de cas ;
- L’évaluation d’une ou plusieurs production(s) du (de la) candidat(e) telles que : dossier de mise en production, dossier de suivi de projet, dossier de formation, dossier de validation , dossier de plan de recette, dossier d’appel d’offres, dossier de cahier des charges ou dossier de spécifications générales détaillées ;
- La rédaction d’un mémoire (thèse professionnelle) ;
- A l’oral à travers une soutenance de mémoire ou de Livret VAE.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le Jury comprend au moins : <ul style="list-style-type: none"> · Un(e) président(e) nommé(e) par le Directeur de centre ; · Un membre du corps pédagogique ; · 1 à 4 personnalités externes au centre, (professionnelles du secteur d’activité, du domaine Technique et/ou Ressources Humaines) ; Et, le cas échéant, un(e) tuteur (trice) ou un responsable de l’entreprise employeur du (de la) candidat(e).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le Jury comprend au moins : <ul style="list-style-type: none"> · Un(e) président(e) nommé(e) par le Directeur de centre ; · Un membre du corps pédagogique ; · 1 à 4 personnalités externes au centre, (professionnelles du secteur d’activité, du domaine Technique et/ou Ressources Humaines) ; Et, le cas échéant, un(e) tuteur (trice) ou un responsable de l’entreprise employeur du (de la) candidat(e).
En contrat de professionnalisation	X	Le Jury comprend au moins : <ul style="list-style-type: none"> · Un(e) président(e) nommé(e) par le Directeur de centre ; · Un membre du corps pédagogique ; · 1 à 4 personnalités externes au centre, (professionnelles du secteur d’activité, du domaine Technique et/ou Ressources Humaines) ; Et, le cas échéant, un(e) tuteur (trice) ou un responsable de l’entreprise employeur du (de la) candidat(e).

Par candidature individuelle	X	Le Jury comprend au moins : <ul style="list-style-type: none"> · Un(e) président(e) nommé(e) par le Directeur de centre ; · Un membre du corps pédagogique ; · 1 à 4 personnalités externes au centre, (professionnelles du secteur d'activité, du domaine Technique et/ou Ressources Humaines) ; Et, le cas échéant, un(e) tuteur (trice) ou un responsable de l'entreprise employeur du (de la) candidat(e).
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Le Jury comprend au moins : <ul style="list-style-type: none"> · Un(e) président(e) nommé(e) par le Directeur de centre ; · 2 personnalités externes au centre, représentant les salariés(es) (professionnelles du secteur d'activité, du domaine Technique ou Ressources Humaines) ; · 2 personnalités externes au centre, représentant les employeurs (euses), dirigeants(es) de SSII ou de cabinet de conseil.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé Consultant en maîtrise d'ouvrage informatique avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Consultant (e) en maîtrise d'ouvrage informatique" avec effet au 31 décembre 2015, jusqu'au 17 mars 2021.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau I, sous l'intitulé "Consultant en maîtrise d'ouvrage informatique" avec effet au 7 février 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

35 auditeurs suivent annuellement ce cursus. Une dizaine d'entre eux vont au bout du processus de certification (produisent le mémoire de soutenance), les autres se satisfaisant de leur insertion et de leur reconnaissance par le marché de l'emploi.

<http://www.afcepf.fr>

Autres sources d'information :

www.afcepf.fr

afcepf@afcepf.fr

Lieu(x) de certification :

AFCEPF

9 boulevard du Général de Gaulle

92120 Montrouge

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AFCEPF - 9 boulevard du Général de Gaulle - 92120 Montrouge

Historique de la certification :